



Évaluation du Plan national maladies rares 2005-2008

Le 17 mars 2009, le HCSP a remis son rapport d'évaluation du Plan national maladies rares à la ministre de la Santé.

Une maladie rare est définie par une prévalence faible, inférieure à 5 personnes atteintes pour 10 000 habitants. Au moins 7 000 maladies rares sont répertoriées à l'heure actuelle, mais chaque semaine de nouvelles maladies rares sont définies.

L'insuffisance des connaissances et la difficulté d'accès à l'information liée à la diversité des pathologies font de ces maladies un champ à

part, réunissant des affections de spécialités variées, unies par leur rareté et par les interrogations qu'elles suscitent.

Le Plan national maladies rares (PNMR) 2005-2008, inscrit dans la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004, fait suite à l'émergence progressive d'une politique française spécifique sur les maladies rares depuis les années quatre-vingts, en liaison étroite avec les associations de malades, et l'adoption, en janvier 2000, du règlement européen sur les médicaments orphelins.

Le Haut Conseil de la santé publique, chargé de l'évaluation des plans stratégiques inscrits dans la loi du 9 août 2004, analyse les points forts et les insuffisances de ce premier plan, dont la reconduction est estimée indiscutable, pour proposer une meilleure adaptation aux réalités et aux besoins encore mal couverts des malades.

Le rapport est consultable sur le site du HCSP : <http://www.hcsp.fr>

Avis du Haut Conseil de la santé publique

Les avis et recommandations rendus par le HCSP d'avril à juin 2009.

10 MARS 2009

- **Avis sur le projet de décret relatif à l'entretien annuel pour les chaudières d'une puissance comprise entre 4 et 400 kilowatts**

Ce projet de décret est une transposition de l'article 8 de la directive européenne 2002/91/CE du 16 décembre 2002 sur la performance énergétique des bâtiments. Il consiste à mettre en place un entretien annuel couvrant la quasi-totalité des chaudières à vocation de chauffage de bâtiment. Il sera complété par un arrêté subsidiaire qui précisera les modalités de cette prestation.

Le HCSP approuve ce projet qui vise à la fois un objectif d'économie d'énergie et un objectif de réduction du nombre des intoxications au monoxyde de carbone, en renforçant la surveillance de l'entretien par les professionnels.

13 MARS 2009

- **Avis relatif à la surveillance de l'hépatite E en France**

Conformément au Code de la santé publique, le Haut Conseil de la santé publique a été saisi afin de rendre un avis sur l'opportunité d'inscrire

l'hépatite virale E sur la liste des maladies faisant l'objet d'une transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire.

Le HCSP recommande la mise en œuvre d'un système de surveillance renforcée et propose de surseoir à la mise à déclaration obligatoire de l'hépatite E.

- **Avis relatif à la désinsectisation des aéronefs en provenance du Maroc et de l'Algérie**

Depuis 2003, aucun cas de paludisme n'a été rapporté au Maroc, qui est considéré par l'OMS comme un pays en phase de prééradication. Quant à l'Algérie, la transmission du paludisme est désormais très sporadique. Interrogé sur la désinsectisation des aéronefs en provenance directe des aéroports de ces deux pays, le HCSP recommande de la limiter aux aéroports du sud de l'Algérie.

- **Avis du HCSP sur le calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2009**

Le calendrier des vaccinations et les recommandations vaccinales 2009 ont été validés en totalité par le HCSP. Le calendrier des vaccinations est également publié dans le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* n° 16-17 du 20 avril 2009.

Ces avis sont consultables sur le site du HCSP : <http://www.hcsp.fr>